

Situation épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres

- Édition du 8 février 2022

La note présente dorénavant des données couvrant parfois des périodes différentes, toujours sur 7 jours et permettant toujours d'apprécier les tendances

Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres (S05 du 29 janvier au 4 février 2022)

La circulation virale poursuit son intensification et les indicateurs virologiques tels que les taux d'incidence et de positivité des Deux-Sèvres sont à des niveaux très élevés (TI : 3 486,6 cas pour 100 000 habitants ; TP : 41,7 %). Plus de 12 000 nouveaux cas cette semaine sont recensés. Malgré ce contexte, un début d'amélioration est à constater sur les sept derniers jours. Le taux d'incidence est en baisse après des semaines d'augmentation.

Compte-tenu de la forte circulation du virus, la proportion d'enfants et adultes positifs est élevée (8 079 cas pour 100 000 habitants chez les 10-19 ans).

À l'échelle infra-départementale, la circulation virale continue de s'intensifier dans tous les établissements publics de coopération intercommunale, hormis la communauté de communes du Airvaudais-Val de Thouet, où celui-ci est en baisse.

Une très forte augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations et de décès est constatée : 88 % des patients sont hospitalisés en médecine conventionnelle ou soins d'urgences.

La vaccination, les dépistages et les gestes barrières restent nos atouts afin d'éviter une reprise épidémique.

- En semaine S05, les Deux-Sèvres est le 8^{ème} département néo-aquitain où la circulation virale est la plus active (les Pyrénées-Atlantiques sont à 3 877,7, la Creuse à 2 761,7). **Le taux d'incidence s'établit à 3 486,6 cas pour 100 000 habitants en Deux-Sèvres**, 12 992 personnes testées positives **contre 3 515,0 cas pour 100 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine**. Ce taux est de 1 178,5 pour les + de 65 ans dans le département (1 186,9 cas pour 100 000 habitants en région). **Le taux de positivité est de 41,7 % (42,3 % en région). Le taux de dépistage est de 8 363,6 pour 100 000 habitants (8 304,7 pour 100 000 habitants en région)**. En Deux-Sèvres, ce sont les 10-19 ans puis les 30-39 ans qui sont les plus touchés (respectivement 8 079 et 5 609 cas pour 100 000 habitants) suivi des 0-9 ans (5 296 cas pour 100 000 habitants). Les taux d'incidence sont moins élevés chez les personnes de 60 ans et plus, toutefois, une recrudescence du nombre de cas est observée pour ces âges, particulièrement pour les 90 ans et plus (1 673 cas pour 100 000 habitants).
- Sur 6 238 tests RT-PCR positifs, 427 résultats de criblage sont disponibles. 98,9 % ont présentés une des mutations associées au variant Omicron. En Nouvelle-Aquitaine, les mutations associées au variant Omicron représentent 99,2 % des cas.
- Pour mémoire, en semaine 4, 14 686 nouveaux cas ont été détectés. Le taux d'incidence était de 3 958,9 cas pour 100 000 habitants. La circulation virale était la plus faible sur la CC Airvaudais-Val du Thouet et la plus élevée sur la CA du Bocage Bressuirais. Le niveau de dépistage augmentait ; 36 773 tests réalisés (RT-PCR ou antigéniques). Le taux de positivité était de 33,7 % (34,9 % en région).
- À ce jour, **113 hospitalisations Covid-19 sont en cours** (+46 en une semaine). Depuis le 1^{er} octobre, 2 062 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu. Ainsi, en Deux-Sèvres, 23,5 % des lits de réanimations sont occupés par des patients Covid-19.
- **52 structures accueillant des personnes âgées sont touchées par la Covid-19 actuellement. 25 établissements accueillant des personnes avec handicap sont également touchés par la Covid-19** (données du 07/02/2022 en constante évolution).
- **11 nouveaux décès** sont à déplorer depuis le lundi 1^{er} février 2022.
34 décès de la CoVid-19 sont survenus depuis janvier 2022 en structures accueillant des personnes âgées ou en établissements de santé. 574 décès de la CoVid-19 depuis le début de l'épidémie.

83,0 % de la population en Deux-Sèvres a reçu au moins une injection, 81,8 % de la population a un schéma vaccinal complet et 61,6 % de la population a fait l'objet d'un rappel. Ces taux sont supérieurs de ceux de la région (82,0 %, 80,7 % et 59,5 %).

Suivi de l'épidémie

Tableau 1 : évolution du nombre de cas positifs au test virologique du SARS-CoV-2 en Deux-Sèvres

| Semaine | S43 | S44 | S45 | S46 | S47 | S48 | S49 | S50 | S51 | S52 | S01 | S02 | S03 | S04 |
|------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-----|-------|-------|-------|-------|--------|--------|
| Nombre de cas positifs | 298 | 234 | 240 | 346 | 530 | 843 | 1 019 | 946 | 1 192 | 3 330 | 5 685 | 7 610 | 12 685 | 14 686 |

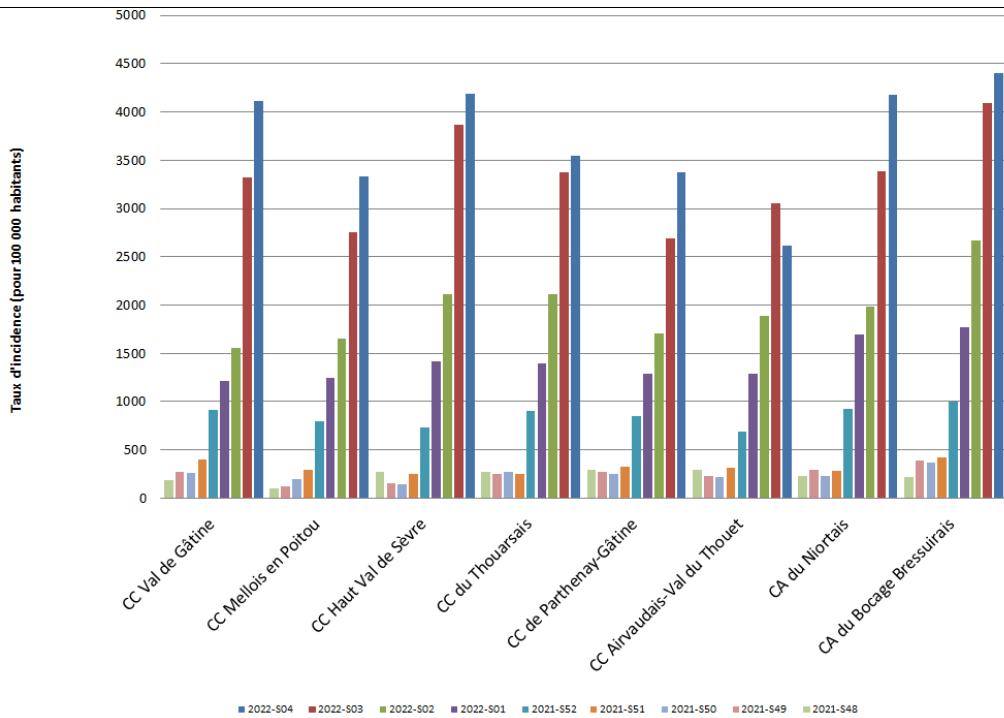


Figure 1 : Taux d'incidence par territoire et par semaine (S48 – S04)

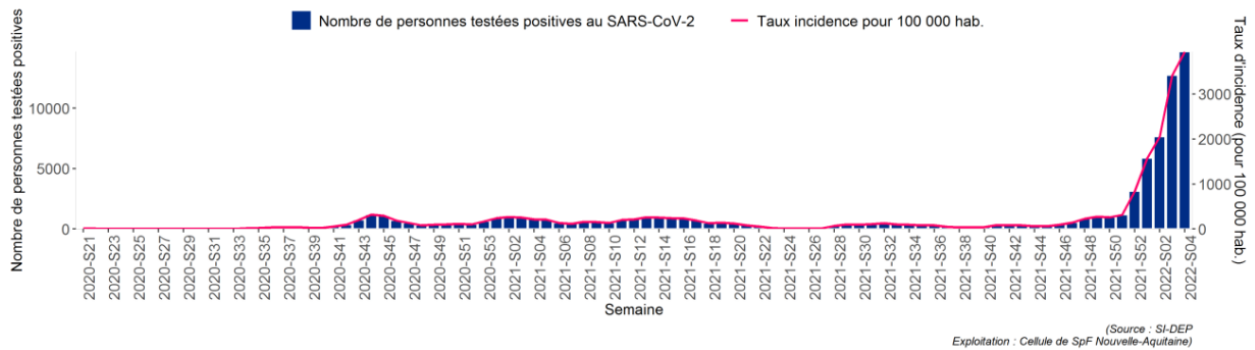


Figure 2 : Évolution hebdomadaire du taux d'incidence et du taux de positivité des tests réalisés, département des Deux-Sèvres
Ce graphique est élaboré avec des chiffres stabilisés par SPF. Il ne présente donc pas les chiffres de la semaine S05

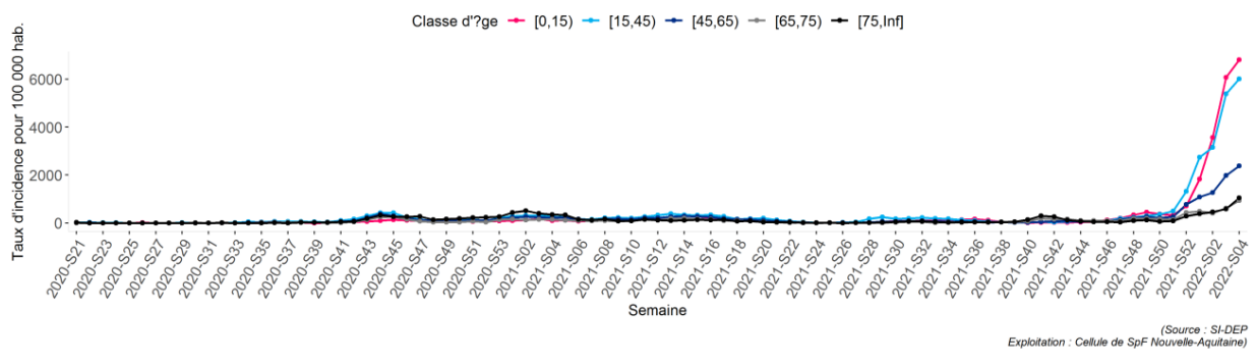


Figure 3 : Taux d'incidence par classe d'âge, département des Deux-Sèvres

Taux d' incidence du Covid19 en fonction de l'âge - Dép. 79

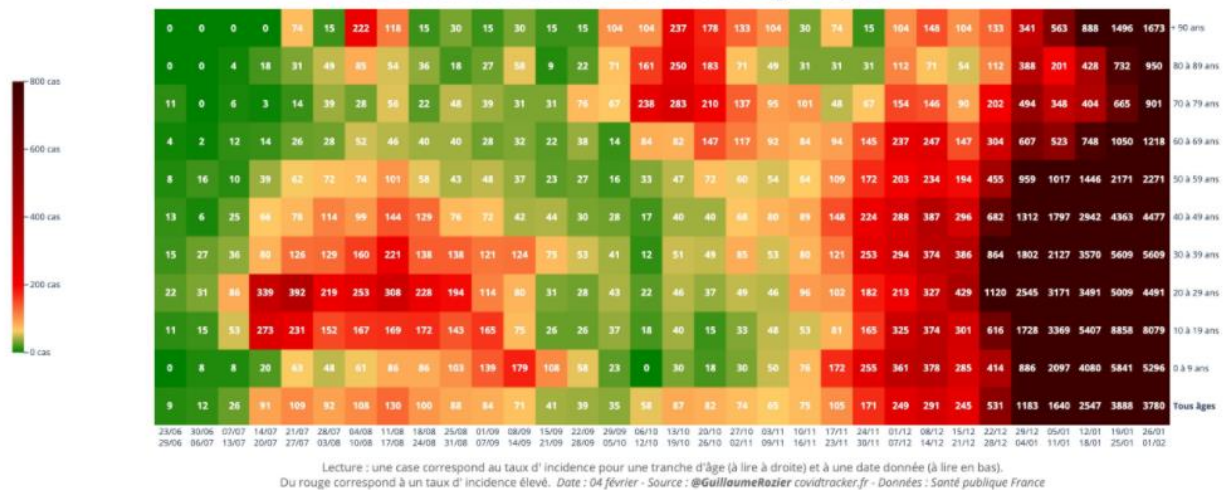


Figure 4 : Ce graphique est élaboré avec des chiffres stabilisés par Santé publique France. Exploités par <https://covidtracker.fr/>.

Hospitalisations

| | Nombre de lits de réanimation installés | Nombre de lits supplémentaires en réa. disponibles sous 48h | Total de lits en réanimation | Nombre de patients Covid-19 en réanimation | Taux de patients Covid-19 |
|--------------------|---|---|------------------------------|--|---------------------------|
| Deux Sèvres | 12 | 5 | 17 | 4 | 23,5 % |
| Nouvelle-Aquitaine | 423 | 63 | 486 | 140 | 28,8 % |

Tableau 4 : Nombre de lits de réanimation et occupation des lits par les patients CoVid-19

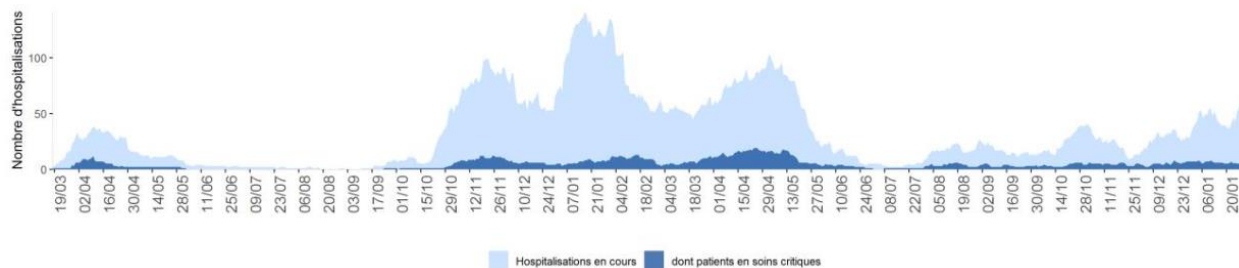


Figure 5 : Évolution quotidienne du nombre d'hospitalisations pour la Covid-19 en Deux-Sèvres, dont admissions en réanimation
Source SI-VIC (système national d'information de suivi des victimes), exploitation SPF
Au 8 février 2022, 113 hospitalisations étaient en cours dont 5 réanimations et soins continus

Dépistages par les équipes de médiateurs de lutte anti-covid

A compter du 4 février 2022, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture des Deux-Sèvres organisent, via la plateforme territoriale d'appui, en lien avec les collectivités, des opérations de dépistage du COVID-19, gratuit et sans rendez-vous.

| COMMUNE | JOUR FIXE D'ACCUEIL | HORAIRES | LIEU |
|--------------------------|---------------------|-------------|---|
| THOUARS | LUNDI | 16h00-20h00 | ANNEXE DE L'ORANGERIE |
| MELLE | MARDI | 11h30-15h30 | SALLE DE MUSIQUE ESPACE SAINTE CATHERINE - PLACE DE LA POSTE |
| SAINT-MAIXENT L'ECOLE | MERCREDI | 16h00-19h00 | SALLE HOUDET |
| CHAMPDENIERS | JEUDI | 12h00-14h00 | PLACE SAINT-ANTOINE |
| PARTHENAY | JEUDI | 16h00-19h00 | PALAIS DES CONGRES |
| BRESSUIRE | VENDREDI | 15h00-19h00 | SALLE DU 5 MAI |



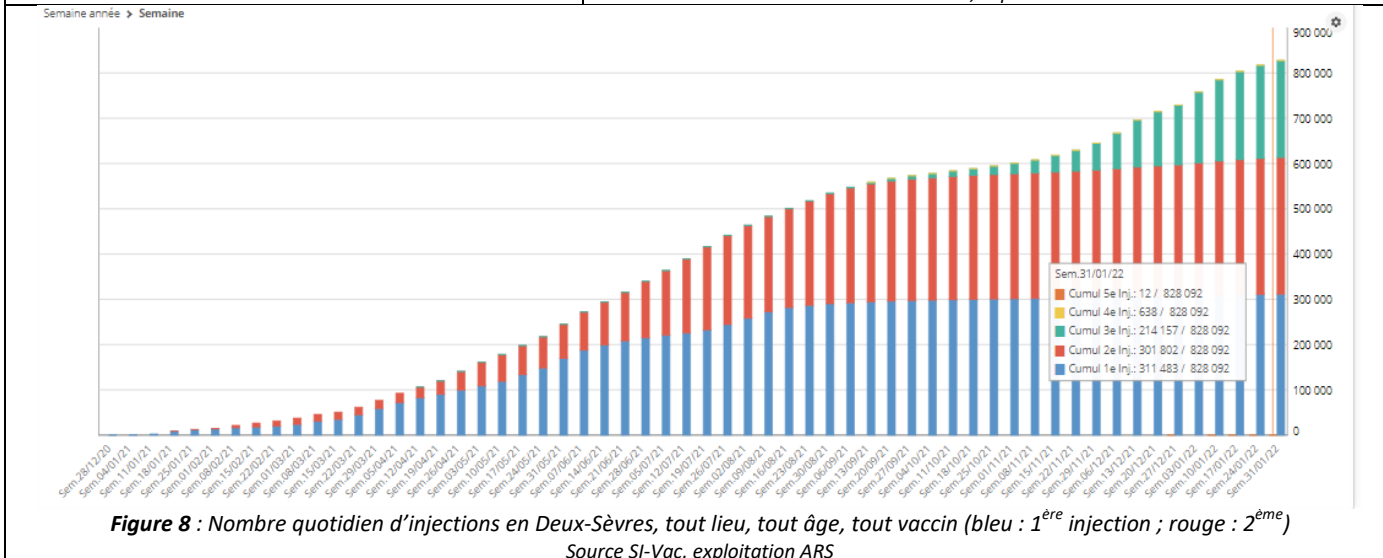
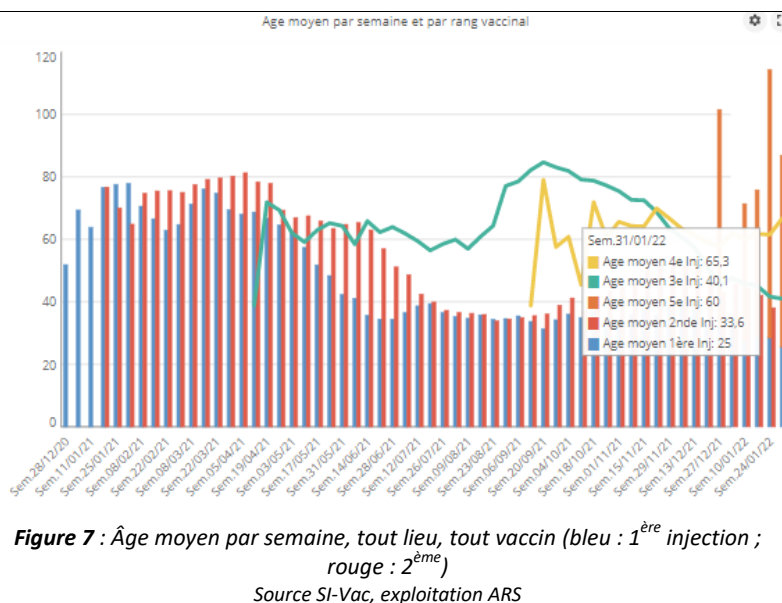
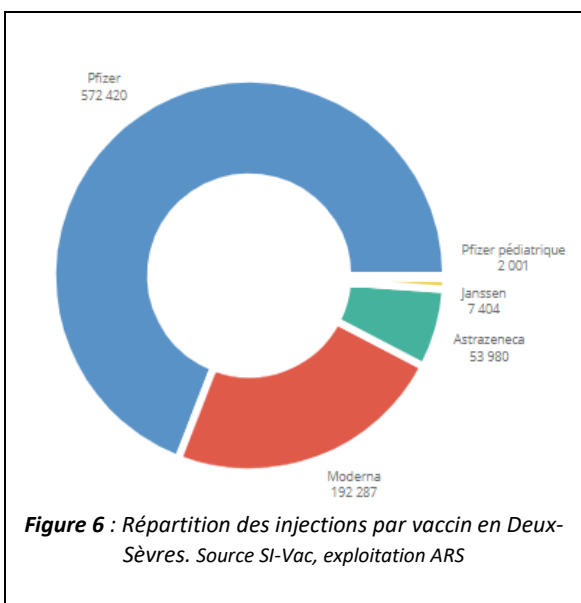
Vaccinations

En Deux-Sèvres, le nombre de vaccinations est de **843 513 injections** depuis début janvier 2021. **83,0 %** des deux-sévriens ont reçu la première injection (**82,0 %** en région), **81,8 %** ont eu un schéma vaccinal complet¹ (**80,7 %** en région) et **61,6 %** ont reçu une dose de rappel (**59,5 %** en région).

Les personnes âgées de 65 ans et plus possèdent le taux de rappel le plus élevé : 86,7 % d'entre eux ont reçu une primo-vaccination complète et un rappel (contre 72,8 % chez les 30-64 ans, 69,4 % chez les 18-29 ans et 12,5 % chez les 12-17 ans).


Tableau 5 : Nombre de personnes ayant été vaccinées en Deux-Sèvres

| | du 04 janv. 2021 au 6 fév. 2022 |
|-------------------------|---------------------------------|
| Au moins une dose | 309 277 |
| Schéma vaccinal complet | 304 709 |
| Vaccination de rappel | 229 527 |








NB : des injections peuvent être faites à des extra départementaux, ou bien des deux-sévriens être vaccinés dans d'autres départements, d'où un écart mineur avec les taux de couverture de la population deux-sévrienne du tableau 5.

¹ Schéma vaccinal complet : suivant la personne, un schéma vaccinal correspond à 2 injections du même vaccin, ou parfois à 3 injections (personnes immunodéprimées), ou à 1 injection après avoir contracté la maladie plusieurs mois avant, et parfois à 2 injections avec 2 vaccins différents, etc.



**La vaccination
POUR LE GRAND PUBLIC**


*Liste sur www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

| |  Mon âge |  Ma situation |  Janssen |  Pfizer-BioNTech |  Moderna |
|---------------------------|---|--|---|---|--|
| 0 à 4 ans inclus | | | Mon enfant ne peut pas se faire vacciner | | |
| 5 à 11 ans inclus | → Quelle que soit la situation de mon enfant | | ✓ | <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant ou pédiatre (ou autre spécialiste) • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Sur son lieu de soin • Chirurgien-dentiste (sur prescription médicale) • Centre de vaccination avec ligne pédiatrique <p style="font-size: x-small;">(doses pédiatriques spécialement destinées aux enfants)</p> | |
| 12 à 17 ans inclus | → Quelle que soit la situation de mon enfant | | ✓ | <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • À l'école/Son lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Son lieu de soin | |
| 18 à 29 ans inclus | → Quelle que soit ma situation | | ✓ | <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin | |
| 30 à 54 ans inclus | → Quelle que soit ma situation | | ✓ | <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin | <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |
| 55 ans et plus | → Quelle que soit ma situation | ✓ | ✓ | <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • À domicile • Mon lieu de soin <p style="font-size: x-small;">(Si la première dose a été réalisée avec Janssen ou AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination |

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19


version : 27 janvier 2022

La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?

Le rappel vaccinal est administré **dès 3 mois** après la dernière injection.
Pour les adolescents de 12 à 17 ans inclus, le rappel vaccinal est administré
dès 6 mois après la dernière injection.

Pour les personnes immunodéprimées, une seconde dose de rappel
doit être réalisée sur avis médical.

| Mon âge | Ma situation | Pfizer-BioNTech | Moderna |
|---------------------------|------------------------------|--|--|
| 12 à 17 ans inclus | Quelle que soit ma situation | <p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin | |
| | | <p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin | |
| 18 à 29 ans inclus | Quelle que soit ma situation | <p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin | |
| 30 ans et plus | Quelle que soit ma situation | <p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin | <p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.
- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.
- Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen :
 - » Si infection moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose additionnelle de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 3 mois après cette dose additionnelle.
 - » Si infection plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose additionnelle. Elles sont éligibles au rappel dès 3 mois après l'infection.
- Pour les personnes vaccinées avec Janssen et ayant eu le Covid-19 plus de 15 jours après leur dose additionnelle, celles-ci n'ont pas besoin de faire leur dose de rappel sauf si elles voyagent dans un pays où la dose de rappel est obligatoire. Dans ce cas, elles peuvent faire leur dose de rappel dès 3 mois après leur infection.

N.B : Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal doit être fait pour avoir un certificat de vaccination

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :

www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : 3 février 2022